



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MAI 2021

Date de convocation : le trente avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le six mai à dix-huit heures, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers en exercice sont présents à l'exception de Jean-Claude GRAS qui donne procuration pour Alexandre PENIGAUT. Après avoir donné aux conseillers une feuille de présence à signer, le Maire désigne un secrétaire de séance : Eugénie DIACONO.

Il propose qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

Reversement voirie

Réduction de facture d'eau de Madame FABBRO

Budget citoyen

Aménagement des poubelles au Pont de Sauve

Taille des tilleuls

Rajouts voté à l'unanimité

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation portant sur le recrutement d'agent contractuel (délibération N°2021-04-09)

- Recrutement de Madame BROSSE au poste de chargé de mission école

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18-03-2021:

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le dernier compte-rendu du 18 mars reçu par courriel, affiché à la mairie et mis sur le site internet. Devant l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose le compte-rendu au vote.

Voté à l'unanimité

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08-04-2021:

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le dernier compte-rendu du 8 avril reçu par courriel, affiché à la mairie et mis sur le site internet. Devant l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose le compte-rendu au vote.

Voté à l'unanimité

3) REVERSEMENT VOIRIE :

Présentation : Patrick BLANCHET

Monsieur BLANCHET fait part aux conseillers du souhait de la Communauté de Communes de connaître la position de la commune de Venterol afin de commencer les travaux du marché voirie. Il est nécessaire de délibérer si la commune souhaite reverser ou non en fonction des devis reçus. Il informe les conseillers de l'enveloppe allouée par le Département : 17 552 euros.

Trois choix peuvent être fait :

- _ reverser la totalité à la CCBDP : doublement du fond + FCTVA = 47 000 euros à utiliser pour faire des travaux sur des chemins à intérêt intercommunautaires
- _ reverser partiellement : doublement du fonds reversé + FCTVA
- _ ne pas reverser le fonds et l'utiliser pour une autre destination.

Monsieur PICHON propose de faire rentrer le parking dans le marché de la Communauté de Communes. Seulement, cette possibilité n'est pas envisageable car le marché de l'Entrée Nord a déjà été notifié. Une rencontre entre Monsieur DECONINCK, Maire de Montaulieu et vice-président en charge de la commission voirie, et Patrick BLANCHET a pu confirmer ces propos.

Face à l'absence de travaux urgents pour cette année et dans un souci de gestion financière, Monsieur BLANCHET propose une absence de versement pour cette année 2021 afin d'utiliser cette somme allouée par le Département sur l'Entrée Nord.

Voté à l'unanimité

4) REDUCTION FACTURE EAU MADAME FABBRO :

Présentation : Rémy VIARSAC

Monsieur VIARSAC présente la requête de Madame FABBRO. Lors du relevé d'index dernier, l'agent technique avait décelé une fuite après compteur. Lors de la réception de la facture, elle s'est acquittée d'une facture de plombier pour la réparation de la fuite. Elle a demandé une réduction mais selon la loi et le règlement de l'eau, une réduction de seulement 60 euros a pu être consentie par les services de la commune sur une facture d'environ 850 euros. Le conseil municipal a la possibilité par délibération de présenter une réduction partielle ou totale de la facture. Dès lors, Monsieur VIARSAC propose une réduction de la facture de 25% par rapport à la facture initiale. Pour Monsieur BLANCHET, ce geste doit faire preuve de jurisprudence communale si cette situation venait à se reproduire durant le mandat.

Voté à l'unanimité

5) BUDGET CITOYEN : CHOIX DU PROJET 2021 :

Présentation : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND rappelle le vote d'une somme de 5 000 euros pour des petits projets émanant des habitants. Il indique avoir reçu un seul vrai projet avec une estimation chiffrée et un descriptif permettant d'apprécier les travaux projetés. Le devis reçu de Monsieur FAGE est basé sur l'enlèvement des graviers existants, l'installation de géotextile et de clapissette. Son projet concerne une remise en état des cheminements du cimetière de Novezan. Le devis s'élève à 1784 euros et couvre juste les dépenses de fournitures.

Voté à l'unanimité

6) AMENAGEMENT DES POUBELLES : VALIDATION DU DEVIS

Présentation : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND présente le devis obtenu au conseil municipal. Il s'agit de l'entreprise BERTONA pour une somme de 5 412 euros TTC. Il remercie les agents qui ont concouru à l'obtention de cette demande de subvention (DSIL), pour leurs réactivités et leurs valeurs professionnelles. Ces travaux permettront d'apporter un premier élément de réponse au problème des encombrants, d'autres locaux poubelles seront programmés ultérieurement sur 2022-2023.

Monsieur TITZ attire l'attention sur l'aspect extérieur du local poubelle, il s'agit de soigner le visuel. Monsieur GALLAND répond que la commune garde la main sur l'aspect extérieur puisque ce choix sera de la commune. Madame DIACONO trouve le devis un peu cher au vu des prestations réalisées et demande des détails sur le devis. Face à l'absence d'éléments en sa possession, Monsieur GALLAND propose le report de ce point au prochain conseil. Monsieur IMBERT se dit intéressé par l'enterrement de poubelles si l'obtention de subvention est possible. Monsieur PENIGAUT pense que c'est une piste à explorer.

Point reporté

7) TAILLE DES TILLEULS : VALIDATION DU DEVIS

Présentation : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND présente les devis obtenus au conseil municipal. Il s'agit de trois devis (en valeur TTC) :

Entreprise LEDOUX : 12 924 euros

Entreprise ARBOFOREST : 10 690 euros

Entreprise ROUSTAN : 7 440 euros

Monsieur IMBERT propose le devis de l'entreprise ROUSTAN car les prestations sont les mêmes et le prix bien inférieur.

Le devis de l'entreprise ROUSTAN est validé à 14 voix pour et 1 abstention.

8) CAMPANILE : VALIDATION DU DEVIS

Présentation : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND présente les devis obtenus au conseil municipal. Il s'agit de deux devis (en valeur TTC) :

Entreprise LA FORGE : 4 650 euros

Entreprise ATELIER FERAUD : 3 660 euros

Le devis de l'entreprise LA FORGE est plus élevé car il fait preuve d'une erreur de diagnostic et donc d'une prestation supplémentaire à savoir la peinture pour protéger le fer forgé, chose non nécessaire.

Le devis de l'entreprise ATELIER FERAUD est validé à 14 voix pour et 1 abstention.

9) SAINTE PERPETUE : VALIDATION DU DEVIS

Présentation : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND présente les devis obtenus au conseil municipal. Il s'agit de deux devis (en valeur TTC) :

Entreprise VIAL : 24 666.30 euros

Entreprise BERTONA : 45 489.72 euros

Monsieur GALLAND insiste sur l'approche différente entre les deux entreprises, la valeur technique de l'entreprise BERTONA étant supérieure sur ces travaux entrepris. Il est à noter que le devis de BERTONA intègre des travaux en plus.

Devis de l'entreprise BERTONA : Voté à 14 voix pour et 1 abstention.

Monsieur TITZ envisage une troisième phase de travaux concernant l'accès de la chapelle.

10) ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE LA DROME (SDED), TERRITOIRE D'ENERGIE

Présentation : Olivier EMERIAU

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d’Economies d’Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu’à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu’à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l’issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s’engage à adhérer jusqu’au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L’adhésion s’élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale.

Voté à l’unanimité

11) DEMANDE DE SUBVENTION CHAUDIERE POUR LE SDED

Présentation : Olivier EMERIAU

Monsieur EMERIAU présente les différentes subventions déjà obtenues ou en cours (DSIL Etat, Région et Département). Le DSIL a été obtenu pour 8 750 euros. Pour les deux dernières demandes, l’envoi ayant été fait le mois dernier suite à la réception du document du CEDER, les accusés de notifications n’ont pas encore été reçus. Afin de compléter le volet ressources, le SDED peut venir en complément de ces demandes pour atteindre les 80% de subvention.

Voté à l’unanimité

12) EPORA : DELEGATION D'ACHAT DE LA CLARINETTE :

Présentation : Jean-Claude PICHON

Depuis quelques années, la commune de Venterol cherche à redonner du dynamisme au sein du village en projetant d’acquérir des maisons de villages pour en faire du locatif. Une occasion a retenu l’attention de la municipalité, la Clarinette, une maison de village appartenant au Foyer Gounod. Via un organisme public, EPORA, la mairie peut, potentiellement, se porter acquéreur de ce bâti et engager des travaux de rénovation pour créer trois logements qui seront gérés à terme par la commune. Cette augmentation de logements pourrait à terme bénéficier, également, à l’école de Venterol via l’installation de nouvelles familles. Il est demandé aux conseillers de donner la possibilité à Monsieur le Maire de se porter acquéreur au nom du conseil de la Clarinette pour un montant estimé entre 70 000 euros et 100 000 euros.

Monsieur PENIGAUT évoque les trois possibilités s’offrant à la mairie :

- _ gestion locative par Drôme Aménagement Habitat (DAH) (aucun frais pour la commune mais perte de décision sur les personnes occupantes ces logements)
- _ achat intégral dans les quatre ans à venir (prix de l’acquisition + prix des travaux à consentir mais gérance exclusive par la commune)
- _ achat étalé dans le temps (solution mariant les deux précédentes).

L’idée est de fixer une valeur d’achat afin que si la mairie se décide à acheter la Clarinette, EPORA puisse déjà intégrer cette option en l’achetant à un bon prix.

Voté à 14 voix pour et 1 abstention

13) DROME AMENAGEMENT HABITAT (DAH) : SOUTIEN A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS SOCIAUX :

Présentation : Patrick TITZ

Dans le cadre de son action « Soutien à la production de logements locatifs publics sociaux 2020 », DAH sollicite la commune pour le programme de construction de 12 logements (8 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 4 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) situé quartier ST Jean pour une subvention de 16 000 euros soit 2000 euros par PLUS. Ce financement de 16 000 euros est compris dans un plan de financement global de 1 760 000 euros. Il est demandé aux conseillers de statuer sur l'approbation de la subvention et de la délégation au Maire de toutes les facultés à pouvoirs signer les documents nécessaires à son bon mandatement.

Voté à 14 voix pour et 1 abstention

Concernant le projet St Jean 2, Madame DIACONO informe les conseillers du retard pris dans l'appel d'offre et dans l'approvisionnement en matériaux dû à la covid-19. La livraison est estimée fin 2022, début 2023. Monsieur JANNOT aimerait comprendre les liens DAH – EPORA – Mairie afin de pouvoir pleinement s'exprimer.

14) SUBVENTION ABRICOT BARONNIES :

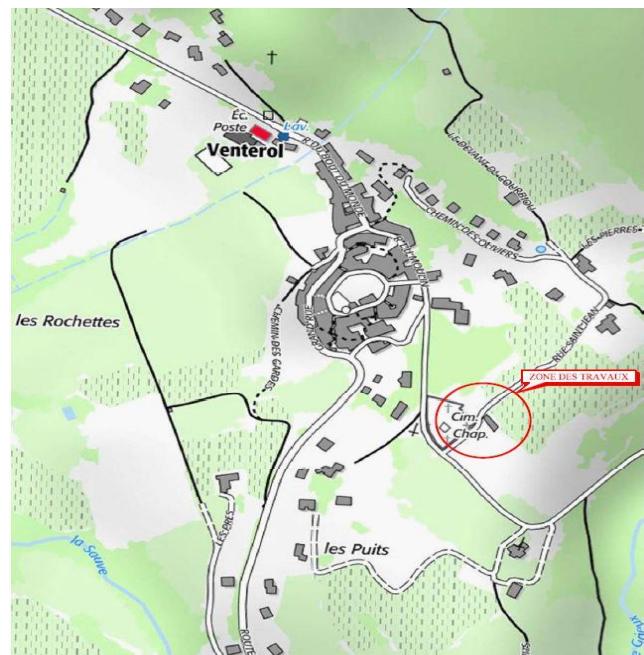
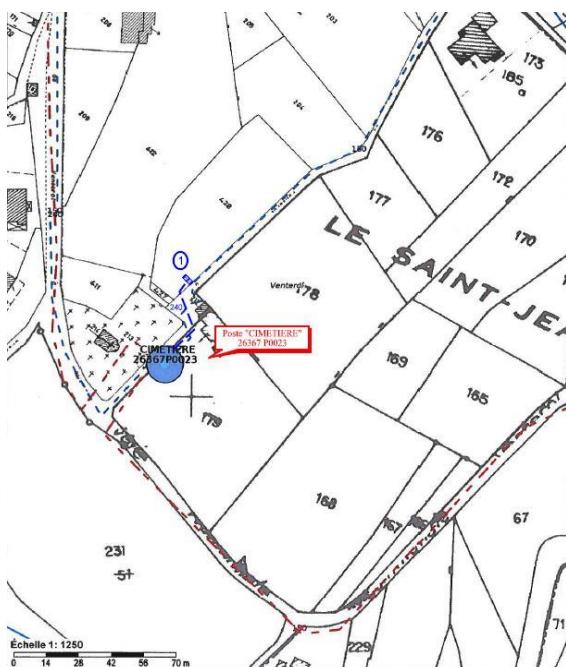
Présentation : Vincent TEYSSERE

Suite à l'épisode de gel tardif ayant touché pour certains, la cinquième année consécutive, la production d'abricot, Monsieur TEYSSERE propose aux conseillers de venir en aide à ce secteur agricole. Le gel tardif a entraîné du retard dans la recherche d'une labellisation IGP qui apportera un vrai plus pour le territoire. Il propose un soutien de 150 euros à l'association.

Voté à l'unanimité

15) RACCORDEMENT QUARTIER SAINT JEAN :

Présentation : Alexandre PENIGAUT



Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification

Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter 12 logements situés rue ST JEAN, à la demande de DROME AMENAGEMENT HABITAT, à partir du poste CIMETIERE

Dépense prévisionnelle HT 9 960.11 €
dont frais de gestion : 474.29 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 3 984.04 €
Participation communale 5 976.07 €

Il est demandé aux conseillers de statuer sur l'autorisation pour le Maire de procéder au raccordement du quartier moyennant une participation communale de 5 976.07 euros.

Face à l'absence d'éléments pour répondre à certaines questions techniques, le point est reporté.

16) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) :

Présentation : Eugénie DIACONO

La loi ALUR du 24 mars 2014 a organisé le transfert de compétence en matière de PLU ou de documents d'urbanisme. La loi prévoit que le transfert sera automatique au 1er janvier 2021 sauf

opposition d'une proportion de communes rassemblant une certaine importance démographique. La commune de Venterol avait délibéré en s'opposant au transfert lors du conseil du 9 novembre dernier. Cependant, la loi sur l'état d'urgence sanitaire publiée le 14 novembre 2020 a reporté le transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalités du 1er janvier au 1er juillet 2021. Dès lors, la commune se doit de redélibérer.

Rappelons que l'article 136 de la loi ALUR du 24 mars 2014 dispose que si une communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, elle le devient automatiquement le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 01 janvier 2021, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Les communes pourront dans les trois mois précédent le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert grâce à l'activation d'une minorité de blocage (si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ou l'inverse). A noter, les délibérations prises par les communes entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020 ne seront pas prises en compte dans le calcul de la minorité de blocage.

Les documents d'urbanismes revêtent une importance stratégique sur les 15 à 20 ans à venir pour le développement des communes. Devant l'intérêt communal important et le sentiment qu'ils ne peuvent être mieux défendus que par le conseil municipal de Venterol, Madame DIACONO propose au conseil de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme comme en novembre dernier.

Voté à l'unanimité

17) SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU :

Présentation : Rémy VIARSAC

Monsieur VIARSAC rappelle la nécessité de réaliser un schéma directeur d'eau potable afin d'améliorer la connaissance de l'état des infrastructures, le rendement de réseau et de planifier les investissements sur les 10-20 ans à venir en adéquation avec ses besoins et ses capacités financières. Il assure que les financeurs conditionnent leurs aides à la connaissance exhaustive du fonctionnement des ouvrages et un programme pluriannuel d'investissement inscrit dans un schéma directeur. Il renseigne les élus sur la réalisation du Schéma directeur d'alimentation en eau potable inscrit dans le contrat de progrès dit Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) signé avec l'Agence de l'eau, le Départ et le Département et la CCBDP.

Le service d'eau potable de la commune de Venterol est constitué de 3 systèmes d'alimentations en eau potable, composé chacun d'un captage. La commune exploite un réseau constitué d'un réservoir et d'une longueur de 35 km. Il y a aussi une interconnexion avec Nyons afin d'alimenter la partie sud du village.

Ainsi, afin d'améliorer la connaissance de son patrimoine et la compréhension de ses installations, de se doter d'outils d'exploitation, d'améliorer le fonctionnement du service et de répondre à ses obligations réglementaires, la collectivité peut réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Le projet de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces études s'établit à 5 066 euros HT par le pôle ingénierie Eau et Assainissement du Conseil Départemental de la Drôme. Il est à noter que des financements à hauteur de 80 % pourront être obtenus pour la réalisation de ces études, auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel global est évalué à 65 556 € HT avec un reste à charge communal de 20 % soit 13 113 € HT. L'estimation globale des dépenses comprend :

33 000 € HT pour l'étude,
27 500 € HT pour les travaux associés au besoin de l'étude (mise à la côte de regard, etc.),
5 066 HT pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont 4 023 € HT de prestations affermies et 1 043 € HT de prestations optionnelles.

Monsieur BLANCHET demande si le schéma directeur de l'eau rend obligatoire des travaux portant sur le réseau. Monsieur VIARSAC renseigne les élus sur le fait que même si le schéma directeur est plutôt obligatoire dans le cadre de recherche de financement, il n'induit pas une obligation de travaux par la suite. Pour Madame DIACONO, il s'agit d'une opportunité pour optimiser le réseau et travailler sur la ressource en eau.

Voté à l'unanimité

18) RIFSEEP : ACTUALISATION 2021 :

Présentation : Alexandre PENIGAUT

La commune avait fait le choix en octobre 2018 d'instaurer le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour la catégorie C puis de l'étendre, en 2020, aux catégories B et A suite au recrutement du secrétaire général. Une remise à jour du RIFSEEP doit en principe être actée tous les quatre ans. Afin d'harmoniser les deux délibérations distinctes, il est proposé par Monsieur le Maire de délibérer sur un projet de RIFSEEP sachant qu'il devra être présenté en Comité Technique au Centre de Gestion de la Drôme avant validation définitive par les élus.

Il a été envoyé par courriel à l'ensemble des élus les délibérations concernant le RIFSEEP déjà prises pour modèle ainsi qu'un document pédagogique de compréhension.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Ecole

Mireille BOTTERO

Concernant l'école du Bout du Monde, la commune de Venterol a fait le choix en avril dernier de consacrer deux lignes budgétaires pour 8 320 euros (intervenant extérieur et chargé de mission école) s'ajoutant aux investissements (7 800 euros) et au budget de fonctionnement alloué (3 140 euros). Cet investissement porte ses fruits puisque l'ambiance générale est bien meilleure. Selon les enseignantes, le climat de travail est bien plus serein. Le travail en groupe est rendu possible ce qui permet des expérimentations, une autonomie dans l'acquisition des compétences et une meilleure prise en compte des difficultés individuelles. La chargé de mission école, Adeline BROSSE, apporte une meilleure préparation et une meilleure gestion de l'organisation du temps de classe. Le contrat est basé sur trois interventions par semaine de 8h30 à 12h. Ces mesures prises par la collectivité ont été salué par l'équipe enseignante et la majorité des parents d'élèves.

EPORA – DAH

Nicolas JANNOT

En référence à sa prise de parole lors des points EPORA et DAH, il serait souhaitable qu'une réunion extra-municipale soit faite afin que tous les élus aient une information sur ce sujet. Le bilan coût-avantage pourra être étudié.

Signalisation

Alexandre PENIGAUT

Monsieur le Maire a demandé réparation des panneaux de signalisation des commerces.

Finances

Denis GALLAND

Monsieur GALLAND souhaite remercier aux noms de tous les élus et agents ayant œuvré dans la recherche de subvention et de devis, le conseiller régional Didier Claude BLANC, la conseillère départementale Pascale ROCHAS et le conseiller départemental Pierre COMBES. Il rappelle que les travaux 2022 vont bientôt faire l'objet de dépôt de subvention. Certains dossiers seront à déposer courant juillet.

Projet cimetière

Patrick TITZ et Jean-Claude PICHON

Monsieur TITZ renseigne les élus sur l'état du mur du cimetière de Venterol qui aurait besoin d'une expertise afin d'envisager des travaux de rafraîchissement. Monsieur PICHON s'interroge sur la présence d'un dépositoire et d'un ossuaire dans chaque cimetière.

Appel d'offre

Alexandre PENIGAUT

Monsieur le Maire fait part aux élus de la prochaine réunion d'appel d'offre sur les lots 4, 5 et 6 du bâtiment technique à savoir le mercredi 19 mai à 10h15. Un regard sera porté sur la commission d'appel d'offre. Il convient de noter que la mairie connaît actuellement une panne d'internet et que cette dernière compromet l'émission des marchés sur la plate-forme spécifique. Il se peut donc que cette date donnée soit modifiée.

Jardins partagés

Eugénie DIACONO et Jean-Claude PICHON

L'association, nouvellement créée, travaille sur une mise à disposition d'un terrain communal. La problématique de l'adduction en eau est primordiale pour mener à bien la destinée de l'association. Le respect des valeurs et traditions agricoles est une priorité pour l'association.

Centrales villageoises

Olivier EMERIAU

La création de la société coopérative d'intérêt collectif va permettre de recevoir des dons et financer des toitures. Le dossier de Venterol est en quatrième position. Le local technique s'avère être pertinent pour recevoir des panneaux photovoltaïques. Cependant, les compétences techniques prennent du temps.

Projet cantine

Alexandre PENIGAUT

Le projet cantine présenté en conseil, a été retiré du budget vingt-quatre heures avant. C'est une décision difficile à prendre mais elle a été précise par manque de certitude : comptabilité, agrément et ressources humaines. Cependant, le projet n'est pas enterré, il est simplement remis à une date ultérieure afin de permettre de travailler ces points plus en profondeur et de se donner le temps notamment vis-à-vis des congés paternités. Six mairies sont parties prenantes du projet et souhaitent toutes intégrer le projet présenté par Venterol. Une date de démarrage envisagée pour ce projet est annoncée pour le 1^{er} janvier 2022 ou 1^{er} septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 21 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal le 26 mai 2021 à 18 heures 30